

N°22/DEC/205

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION ARABESQUE ET CONTRETEMPS D'UN SPECTACLE INTITULE "POTION MAGIQUE » LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 AU CENTRE DE LOISIRS EUGENIE COTTON MATERNEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'Association ARABESQUE ET CONTRETEMPS, 548 quartier Pichabert 1 à FLASSANS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Potion Magique », le vendredi 28 octobre 2022 à 10 heures 30 sur le centre de loisirs Eugénie Cotton maternel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'Association ARABESQUE ET CONTRETEMPS pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 500,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.


Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 11 octobre 2022

 Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 OCT. 2022
Et de la publication le 17 OCT. 2022

 Pour le Maire et par délégation :
Directrice Générale des Services
Natalie BOURGEOIS